



Handicap et accession a la propriété - adjudication annulé

Par **dodo**, le **15/10/2011** à **01:21**

Bonjour, j'aimerais savoir les démarches a faire, afin que moi et mon frère qui est handicapée on peut arriver de trouve la meilleur solution pour acheter l'appartement, donc nous sommes, locataires et le propriétaire a des dettes aux créanciers et le tribunal a passe a la vente forcée par une notaire qui a fait une adjudication dans 2010 qui a été annulé...donc semble que le pro ces entre propriétaire et le créanciers est pas encore fini et moi je paye le loyer aux huissier qui demande d'argents a mon propriétaire. J'aimerais avoir votre avis. Merci pour votre réponses.

Par **mimi493**, le **15/10/2011** à **01:22**

Déjà, avez-vous l'argent pour acheter ?

Par **dodo**, le **15/10/2011** à **02:00**

non, mais je veux faire un pret a la banque.

Par **cocotte1003**, le **15/10/2011** à **03:29**

Bonjour, voyez avec votre banque votre capacité d'emprunt et avec une agence immobiliere pour le prix que vaut cet appartement. Vous connaissez le prix proposé pour l'adjudication annulée. Vous connaissez votre bailleur, alors téléphonez lui pour l'informer de votre désir. N'oubliez pas, s'il est d'accord de faire tout de suite une proposition par ECRIT, cordialement

Par **mimi493**, le **15/10/2011** à **06:00**

Proposition avec des clauses précises, notamment suspensives (la proposition d'achat acceptée vaut avant-contrat) car la banque ne vous accordera aucun pret sans un compromis de vente.
Contactez le notaire car d'après ce que vous dites, le propriétaire n'a plus la main pour vendre lui-même.

Par **dodo**, le **15/10/2011** à **11:06**

Oui se vrai le propriétaire ne peut pas la vente, mais le notaire ne veut pas me répondre a mon message électronique donc je ne peux pas avoir un compromis de vente. Comment je doit faire. aide moi et donne moi exactement le démarche a faire, afin que je peux trouve une solution. Merci.

Par **mimi493**, le **15/10/2011** à **11:32**

Attendre la prochaine vente aux enchères

Par **dodo**, le **15/10/2011** à **11:40**

je ne sais pas quand sera prochaine vente aux enchères. comment je peux savoir ???

Par **mimi493**, le **15/10/2011** à **12:15**

Il faut se tenir au courant via les publications (annonces légales, chambre des notaires etc.)

Par **dodo**, le **15/10/2011** à **12:44**

MIMI VEUX TU ME ECRIRE ET ENVOYE UN SORT DE PROPOSITION QUE JE PEUX FAIRE AU NOTAIRE AFIN QUE IL ME DON CE PAPIER AVEC LE COMPROMIS A VENTE. MERCI MIMI. MERCI COCOTE.